

**REUNION TRIMESTRIELLE ENTRE LE PREMIER MINISTRE  
ET LES PRESIDENTS DE CONSEILS REGIONAUX**  
Réunion du 27 juin 2019 - Synthèse du 12 juillet 2019

**Extrait relatif au DEADER**

**Participants :**

- M. Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie
- M. Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil Régional de Bretagne
- Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional Pays de la Loire
- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre – Val de Loire
- M. Rodolphe ALEXANDRE, Président de la Guyane
- M. Alfred MARIE-JEANNE, Président de la Martinique

**Ministres :**

- Mme Jacqueline GOURAULT
- M. Sébastien LECORNU
- M. Didier GUILLAUME
- Mme Muriel PENICAUD
- Mme Annick GIRARDIN

b) FEADER (2 Mds€ après transfert du premier pilier et hors cofinancements)

Après avoir remercié les présidents de région pour le travail de concertation effectué avec le monde agricole, le Premier ministre a rappelé les éléments de contexte du dossier, et notamment les raisons qui ont amené les retards de paiement et les risques financiers depuis 2014 :

- une décision trop tardive, qui nous a mis collectivement en difficulté ;
- une décentralisation partielle du FEADER : tous les audits ont pointé la fragilité de cette organisation, et les risques qu'elle comporte, pour l'Etat et pour les Régions ;
- des contraintes opérationnelles fortes qui distinguent deux types d'aides : les aides liées à la surface, versées annuellement, et les aides « classiques » du développement économique.

Il a évoqué les critiques de la profession agricole sur l'organisation actuelle et les audits récents, qui recommandent d'éviter le statu quo.

Tous les scénarios ont été évalués ; la décentralisation complète du 2<sup>nd</sup> pilier ou sa recentralisation, ou bien une distinction opérationnelle « surfacique – non surfacique ». Les syndicats agricoles se sont exprimés contre la décentralisation complète en début d'année et sont partants sur une réorganisation opérationnelle. Depuis, pour préserver l'avenir, ils ne s'expriment plus sur le sujet.

**Au vu de ces éléments, le Premier ministre a fait part de l'arbitrage suivant :**

- les aides « classiques » - non surfaciques (investissement, aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aides au développement local - LEADER) seront entièrement décentralisées, ce qui entraîne le transfert d'environ 140 ME/an (budget MAA) et de 400 ETP ;

- l'Etat assurera pour sa part la gestion et le pilotage de l'ensemble des aides surfaciques (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pilier, ICHN, bio et MAEC liées à la surface).

Il a appelé à la mise en place d'un dialogue régulier avec les Régions pour préparer la future PAC et les orientations stratégiques communes qui devront être négociées avec la Commission.

Enfin, il a invité le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et les régions à mettre en place ce dialogue et à préciser les règles de transfert de personnel.